

Tunis, le 11 Décembre 1991.

CIRCULAIRE N° 110

Objet : Inventaire des stocks de vaccins, Seringues,
matériel de la chaîne de froid et échéancier.


P. JOINTE : tableaux + Note d'utilisation.

Dans le cadre d'un inventaire national des stocks de vaccins, je vous prie de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires pour réaliser un inventaire des stocks des seringues à usage unique et vaccins disponibles au 31 Décembre de chaque année dans tous les centres de santé de votre région ainsi qu'au niveau de votre dépôt régional.

Parallèlement, il serait utile de mentionner pour chaque centre le type et la quantité du matériel de conservation au froid du vaccin ainsi que les besoins en équipements par centre pour la chaîne de froid et les échéanciers. Pour les réfrigérateurs indiquer la date d'acquisition de ceux-ci dans la colonne "âge".

Pr. Le Ministre de la Santé Publique.

Le Chef de Cabinet.


Signé : Taoufik Achour

Destinataires :

- MM. Les Directeurs Régionaux de la Santé Publique.
- MM. Les Chefs de Service Régionaux des S.S.B.
- MM. Les Surveillants Régionaux de la Santé Publique.

Pour information et exécution.